

Date de la séance
Le 15 février 2023
Date de convocation
Le 9 février 2023
Date de publication
Le 9 février 2023

Nombre de délégués
En exercice 34
Présents 24
Procurations 7
Excusés 2
Absent 1

N° 2023-02-02

OBJET :

**RENONCIATION A
DES RECETTES
SUITE A UNE
ERREUR DE TARIFS
POUR LES
JOURNEES DE
VACANCES DE
SEPTEMBRE 2021 A
AOUT 2022 – ALSH
DE CRESPIERES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 15 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Patrick LOISEL
Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE
Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE
Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER
Eric MARTIN à Vincent GAY
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Absents excusés : Gérard PARFAIT, Jean-Philippe ANTOINE

Absent : Damien GUIBOUT

Secrétaire de séance : Vincent GAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'erreur de facturation sur les tarifs des journées vacances sur l'ALSH de Crespières pour la période de septembre 2021 à août 2022,

VU la demande du service de gestion comptable des Mureaux de renoncer à ces recettes,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes réunie le 08 février 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renoncer aux recettes familles de l'ALSH de Crespières en raison d'une erreur de facturation sur les journées vacances pour un montant de 775,35 €.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le17../...02../2023
- Document rendu exécutoire le ...17../...02../2023